

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Article 1 – Informations Générales

Le « Race Fever – CONCOURS » (ci-après, le « **Concours** ») est organisé par TP Vision Belgium N.V., établie Technologiepark-Zwijnaarde 19, 9052 Gand (Zwijnaarde), Belgique, et dont le numéro d'entreprise est BE0837960234 (« **TP Vision** »).

En participant au Concours, le Participant déclare être d'accord avec les présentes Conditions Générales. La version la plus récente de ces Conditions Générales est disponible sur www.philips.be/fr/tvcashback.

Article 2 – Critères de participation

La participation à la Promotion est réservée aux personnes physiques qui :

- sont âgées de plus de 18 ans au moment de la participation (« **Participant** ») Les personnes de moins de 18 ans peuvent uniquement participer au Concours si elles sont valablement représentées ;
- disposent d'une adresse e-mail valide ;
- disposent d'un passeport de voyage ;

Pour pouvoir participer au Concours, le Participant doit au cours de la Période de Promotion:

- acheter un Produit Participant dans un Magasin Participant ;
- suivre la procédure prévue par les présentes Conditions Générales.

Pour pouvoir participer valablement au Concours, le Participant doit respecter les présentes Conditions Générales, y compris les articles 2 à 6.

Salariés de TP Vision ou Triple Double sont exclus de ce concours.

Article 3 – Période Promotionnelle

Tout achat d'un Produit Participant dans un magasin participant en Belgique ou au Grand-duché de Luxembourg entre le 16 septembre 2017 et le 31 octobre 2017 inclus (la « **Période de l'Action** ») et celle-ci sera remise au Participant le 14 novembre 2017 au plus tard, donne droit à une (1) participation au Concours.

La date de référence est la date indiquée sur la preuve d'achat.

Article 4 – Conditions de la participation

Pour pouvoir participer au Concours, le Participant doit, après l'achat d'un Produit Participant dans un Magasin Participant durant la Période Promotionnelle, suivre la procédure suivante :

1. S'enregistrer via le site web www.philips.be/fr/tvcashback, et ce au plus tard le 14 novembre 2017 à 23:59 heures ;
2. Cliquer sur le bouton « Participer » et compléter correctement et complètement les formulaires qui s'affichent; et
3. Y répondre complètement aux questions du concours communiquées ; et

4. Renvoyer les documents suivants, au plus tard le 14 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à Philips TV OLED Race Fever, boîte postale 81, 3900 Overpelt, Belgique:
 - a. l'e-mail de confirmation reçu ;
 - b. le code barre original de l'emballage du Produit Participant ;
 - c. une copie de la preuve d'achat (facture ou ticket de caisse) du Produit Participant ;
 - d. une copie du bon de commande si le Produit Participant a été commandé durant la Période Promotionnelle mais a été livré et facturé après la Période Promotionnelle mais avant le 15 novembre 2017.

Ceci requiert qu'au plus tard le 14 novembre 2017, le Participant doive être physiquement en possession du Produit Participant pour pouvoir participer au Concours. Si le Produit Participant est acheté au cours de la Période Promotionnelle mais livré après le 14 novembre 2017, la participation au Concours ne sera pas possible.

Les envois tardifs, insuffisamment affranchis ou incomplets ou les documents qui ne sont pas conformes aux Conditions Générales ne sont pas pris en considération.

Il est interdit d'utiliser des scripts, systèmes, fonctions automatisées ou techniques spécifiques augmentant les chances de gain.

Maximum une (1) participation au Concours par Produit Participant acheté dans un magasin participant en Belgique ou au Grand-duché de Luxembourg pendant la Période de l'Action est autorisée.

Article 5 – Produit(s) Participant(s)

La Promotion concerne seulement les modèles télévisions Philips suivants :

55POS9002/12 et 55POS901F/12 (« **Produit(s) Participant(s)** »).

Les Produits Participants déjà enregistrés pour une autre action ou promotion sont exclus de cette Promotion.

Article 6 – Magasins Participants

Le Concours n'est valable que pour les Produits Participants achetés dans un magasin situé en Belgique dont le nom se trouve sur la liste disponible sur www.philips.be/fr/tvcashback (« **Magasins Participants** »).

Le Concours est valable dans la limite des stocks des Magasins Participants. TP Vision ne peut pas garantir que les Produits Participants resteront disponibles dans chaque Magasin Participant.

TP Vision n'est pas responsable en cas d'absence de disponibilité, ou de disponibilité insuffisante dans un Magasin Participant.

Article 7 – Détermination du Vainqueur et Prix

Le Participant qui répond à temps et correctement à la question du concours et qui répond le plus créatif au deuxième question, sera désigné comme vainqueur (le « **Vainqueur** »).

Seuls les participants qui ont participé au Concours conformément à ces Conditions Générales peuvent être pris en considération pour être le Vainqueur.

Le Vainqueur sera mis au courant par e-mail sur l'adresse e-mail qu'il/elle aura communiquée à l'inscription. Si le Vainqueur manque de se manifester auprès de TP Vision endéans un (1) mois après cet email, le Vainqueur est déchu de son Prix. Dans ce cas, TP Vision se réserve le droit de désigner un nouveau Vainqueur et d'attribuer le Prix au nouveau Vainqueur.

A la requête de TP Vision, le Vainqueur doit valablement s'identifier avant que le Prix ne soit attribué.

Si le Vainqueur a communiqué des données personnelles différentes ou fausses, TP Vision se réserve le droit de ne pas lui attribuer le Prix.

Le Vainqueur à droit sur : un vol depuis Amsterdam Schiphol les Pays-Bas à Abu Dhabi (aller le 22/11/2017 et retour le 26/11/2017), logement dans un hôtel 4 étoiles avec petit-déjeuner et entrée pour circuit Yas Marina et le Grand Prix pour 2 personnes (le « **Prix** »). Le Il y a 5 voyages à gagner. Prix ne peut pas être déboursé en espèces au Vainqueur.

TP Vision met tout en œuvre pour livrer le Prix endéans les 8 à 10 semaines. Il peut se produire que ce temps de livraison soit dépassé.

Article 8 – Protection de la vie privée

Par la communication de vos données personnelles dans le cadre de la Promotion, vous marquez explicitement votre accord avec le traitement et la diffusion de vos données personnelles de la façon décrite dans cet Article.

Les données personnelles que vous communiquez à TP Vision dans le cadre de cette Promotion seront traitées conformément à la législation nationale en vigueur concernant la protection de la vie privée.

Le responsable pour le traitement de ces données personnelles est TP Vision.

En participant à ce Concours, vous autorisez TP Vision à traiter vos données personnelles pour assurer le bon déroulement du Concours et à des fins d'études de marché. Si vous l'avez indiqué, vous l'autorisez également à traiter vos données personnelles à des fins de marketing (direct).

Dans le cadre de ces fins promotionnelles, vos données personnelles peuvent être transférées à une ou plusieurs entités du groupe TP Vision, ainsi qu'aux sous-traitants qui travaillent au nom et pour le compte de TP Vision (les « processeurs ») et aux partenaires commerciaux. En outre, nous pouvons également fournir les données personnelles à des tiers lorsque cela est requis par la loi, en ce compris les opérations de transfert de données dans le cadre de procédures judiciaires, telles qu'en raison d'une injonction ou d'une autre ordonnance du tribunal, pour satisfaire d'autres lois et règlements nationaux ou pour prévenir ou lutter contre la fraude.

Vous avez droit d'accéder à et/ou de corriger vos informations personnelles. De plus, vous pouvez vous opposer (gratuitement) à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing direct. Pour exercer un de ces droits, vous devez envoyer une demande écrite en

ce sens par courrier postal à TP Vision Belgium NV, à l'attention du département marketing, Technologiepark Zwijnaarde-19, 9052 Gand (Zwijnaarde), Belgique.

S'ils sont désignés en tant que Vainqueur, les Participants au Concours autorisent TP Vision à :

- publier leur nom, prénom et domicile à des fins promotionnelles sur le site web <https://racingnews365.nl/> via les canaux des médias sociaux utilisés par TP Vision, sans droit à une quelconque compensation ou rétribution.
- prendre des photos d'eux et les publier à des fins promotionnelles sur le site web <https://racingnews365.nl/> et via les canaux des médias sociaux utilisés par TP Vision, en combinaison ou non avec les données personnelles susmentionnées du Vainqueur, sans droit à une quelconque compensation ou rétribution.

Article 9 – Responsabilité

TP Vision n'est pas responsable (i) des dépenses que le Participant viendrait à exposer dans le cadre du Concours, (ii) si le Prix est livré plus tard qu'annoncé, perdu, ou endommagé pendant son envoi, (iii) si le Prix est réceptionné par la mauvaise personne, ou (iv) d'éventuels défauts relatifs au Prix livré.

TP Vision, ses collaborateurs, les personnes auxiliaires ou tiers intervenant pour elle, sauf dol ou faute grave, ne sont pas responsables pour les dommages causés par :

- la participation du Participant au Concours;
- les perturbations (de quelque nature que ce soit) ou l'usage illicite de logiciels, ordinateurs, réseaux et/ou Internet, en raison desquels la participation du Participant n'est pas, ou tardivement, reçue par TP Vision.

Article 10 – Plaintes

Pour les questions, plaintes et remarques relatives au Concours, vous pouvez prendre contact au numéro 027/ 00 72 62 (tarif local).

L'absence de réaction de TP Vision à un message oral ou écrit, ne peut en aucun cas être considérée comme une approbation du contenu de ce message oral ou de cet écrit.

Article 11 – Divers

TP Vision se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs Participant(s) en cas d'abus et/ou de fraude, et/ou de violation de ces Conditions Générales. TP Vision se réserve dans ce cas, le droit de demander des dommages et intérêts au Participant(s).

TP Vision se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales ou d'annuler la Promotion si, en conséquence de dispositions légales ou réglementaires ou d'interprétations de celles-ci par les pouvoirs publics, le Concours ne peut plus être poursuivie de la même façon, si la poursuite de l'exécution du Concours est devenue impossible ou n'est plus possible dans les mêmes conditions ou si les circonstances entourant du Concours ont été modifiées de manière telle que la poursuite du déroulement de celle-ci entraînerait des coûts supplémentaires déraisonnables pour TP Vision.

Le contenu des présentes Conditions Générales est sujet aux erreurs typographiques ou d'impression et d'interprétation. Les erreurs typographiques ou d'impression et /ou les erreurs de TP Vision ne peuvent pas juridiquement être contraignantes.

Les présentes Conditions Générales sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de différend concernant le Concours ou les présentes Conditions Générales, les cours et tribunaux néerlandophones de Bruxelles sont compétents, sans préjudice des droits éventuels du participant de saisir un autre tribunal compétent. Le Participant et TP Vision s'engagent à essayer de parvenir à une solution amiable avant toute procédure éventuelle.